

Prédication au temple de Saint-Marcellin, le 13 avril 2014

Frédéric Maret, pasteur

Christ vit en moi : Galates 2:9-21

9 ...Lorsqu'ils reconnurent la grâce qui m'avait été accordée, Jacques, Céphas¹ et Jean, considérés comme des colonnes, nous donnèrent la main droite à Barnabas et à moi (en signe de communion) : ainsi nous irions, nous vers les païens, et eux vers les circoncis ;

10 nous devons seulement nous souvenir des pauvres, ce que je me suis empressé de faire.

11 Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était condamnable.

12 En effet, avant la venue de quelques personnes de chez Jacques, il mangeait avec les païens ; mais après leur venue il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des circoncis.

13 Comme lui, les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut entraîné par leur hypocrisie.

14 Quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas, en présence de tous : Si toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens, et non à la manière des Juifs, comment peux-tu forcer les païens à judaïser ?

15 Nous, nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les nations.

16 Sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Christ-Jésus, nous aussi nous avons cru en Christ-Jésus, afin d'être justifiés par la foi en Christ, et non par les œuvres de la loi, parce que nul ne sera justifié par les œuvres de la loi.

17 Mais si, en cherchant à être justifiés par Christ, nous étions nous aussi trouvés pécheurs, Christ serait donc serviteur du péché ? Certes non !

18 Car, si je rebâtis les choses que j'ai détruites, je me constitue moi-même transgresseur ;

19 en effet, par la loi, moi-même je suis mort à la loi, afin de vivre pour Dieu.

20 Je suis crucifié avec Christ, et **ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi** ; ma vie présente dans la chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi.

21 Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort pour rien.

Un dilemme s'est vite posé à l'Église naissante : comment répartir l'annonce de l'Évangile entre les Juifs et les païens ? Un autre dilemme, théologique celui-ci, et dont toute la Chrétienté n'est pas venue à bout deux mille ans plus tard : comment comprendre et appliquer les dispositions de l'Ancien Testament dans le cadre de la Loi du Christ ?

Notre texte nous montre que les apôtres se sont réparti la tâche : Pierre, Jacques et Jean (le crème des apôtres, si je puis dire : ceux que Jésus avait choisis pour être les témoins de la résurrection de fils de Jaïrus, de la transfiguration et de Gethsémané) sont désignés pour évangéliser les Juifs, et Paul et Barnabas, des apôtres nommés après le départ de Jésus, pour évangéliser les païens.

Paul explique une attitude répréhensible de la part de Pierre. Ce dernier a tout d'abord eu une attitude tout à fait louable en prenant ses repas avec les païens sans plus se soucier de la tradition juive qui interdisait à un Juif de manger à la même table qu'un païen. Il faut noter que si l'Ancien Testament prescrit une alimentation sélective, il n'interdit pas de manger à la même table qu'un non-Juif ni des mets préparés par un non-juif s'il ne s'agit pas de viandes impures². Et puis voilà que des Judéo-Chrétiens arrivent à Antioche, et, par crainte de leur jugement, Pierre change d'attitude (mais certainement pas de doctrine : son changement n'est que dans les apparences). Du même coup les Pagano-Chrétiens ont du être déstabilisés par le refus soudain de toute convivialité de la part de Pierre mais aussi par ce revirement doctrinal apparent : que fallait-il croire ? Fallait-il se mettre à manger cachère ? D'où la vive réprobation de la part de Paul.

1 Grec Képhas, de l'Araméen « kéfa », pierre : il s'agit de l'apôtre Pierre.

2 Cf Daniel 1

En Actes 10, Dieu fait comprendre à Pierre qu'il peut manger avec les païens. Il est long à comprendre... Ces épisodes évoquent aussi son reniement, au moment de l'arrestation de Jésus. Lui qui prétendait qu'il suivrait Jésus jusqu'au bout le renie trois fois dans la même nuit. Cher Pierre, toujours prompt dans les bonnes intentions mais si prompt aussi à se défilier, par crainte du regard des autres. Que celui qui n'est pas sensible au regard des autres, qui est toujours parfaitement fidèle à son premier enthousiasme, qui n'a jamais été lâche, lui jette la première pierre...

La question qui est soulevée ici est donc celle du rôle de la Loi dans le Christianisme. Il n'y a aucun doute que les traditions juives non-bibliques ne doivent pas être observées et, si elle sont contraires à l'Évangile, notamment si elles discriminatoires, elles doivent être rejetées. Les dispositions de l'Ancien Testament, quant à elles, doivent être conservées ; certaines telles quelles, comme les Dix Commandements et toute la Loi morale : ce qui était bon ou mauvais aux yeux de Dieu avant la venue de Jésus continue de l'être après. Certaines dispositions, en revanche, doivent être comprises et appliquées différemment : la circoncision physique fait place à la circoncision du cœur³, et Jésus donne un nouveau sens à la sélection alimentaire⁴.

Se poser la question de la Loi ce n'est pas seulement chercher à savoir ce qu'il faut faire ou non pour plaire à Dieu. Comprendre la Loi du Christ, c'est à dire la Loi de Dieu portée à sa perfection par Jésus, c'est comprendre aussi quelle est le rôle de la Loi dans le plan de salut. Tout le propos de Paul ici (et ailleurs) est de dire que la Loi n'est pas un moyen de salut. La Loi du Christ est efficace pour notre sanctification : elle nous enseigne quel doit être notre comportement vis-à-vis de Dieu, de nous-mêmes et des autres. Mais même la plus stricte observance de la Loi morale est inefficace quant à nous rendre justes et saints aux yeux de Dieu. Ce qui nous rend juste et saints aux yeux de Dieu, c'est la mort du Christ en croix. C'est dans ce sens qu'il nous faut comprendre le verset que j'ai choisi de mettre en exergue dans le texte que nous venons de lire : **ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi.**

Au verset 19, que veut dire Paul par cette affirmation : « Par la Loi je suis mort à la Loi » ? En Romains 7 :7-12 l'apôtre nous apprend comment la Loi reconnue et sentie dans toute sa spiritualité et son inviolable sainteté, accuse, condamne et tue le pécheur en rendant « le péché excessivement péchant ». Par la Loi il meurt à la Loi qu'il désespère d'accomplir jamais ; il meurt en même temps à lui-même et à toute propre justice, et il se sent forcé de chercher ailleurs sa vie. Cette expérience douloureuse, Paul l'a faite en particulier au moment de sa conversion, quand il vit s'écrouler tout l'édifice de sa justice légale. Si jamais il y eut un homme mort, ce fut Saul de Tarse après l'apparition de Jésus. Dans cette situation sans issue et désespérée, à laquelle l'a réduit la Loi et le zèle même qu'il a montré pour lui obéir, dans cet état de mort se présente à lui la foi en Christ, qui le justifie et le vivifie, afin que désormais il vive à Dieu, c'est-à-dire en Dieu et pour Dieu. Dès lors il accomplit la Loi dans une vie nouvelle, parce qu'il connaît l'obéissance de l'amour : la Loi est « écrite dans son cœur »⁵. Ainsi « **je suis mort à la Loi** » signifie qu'à Golgotha la peine de mort prononcée par la Loi contre le pécheur que je suis a été exécutée.

3 Cf Romains 2:29

4 Cf Matthieu 15:11

5 À partir d'ici nous citons presque in extenso la *Bible Annotée*.

Au verset 20, Paul poursuit : « Je suis crucifié avec Christ, et ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ, qui vit en moi ; ma vie présente dans la chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi ».

Le crucifiement du Sauveur se reproduit en chaque Chrétien véritable par les renoncements douloureux et la mort graduelle du vieil homme, de ce moi que Paul nomme ici comme ne vivant plus. Mais par l'union du racheté avec son Sauveur, Christ ressuscite en lui, créant en lui le nouvel homme ; le croyant s'approprie par la foi le Sauveur ressuscité et vivant, et s'identifie avec lui. Christ vit en moi, peut-il dire. Il vit bien encore maintenant d'une vie terrestre (dans la chair) ; mais s'il est obligé de continuer à vivre de cette vie, il ne vit plus que dans la foi au Fils de Dieu, cette foi qui est comme l'élément dans lequel il respire, la source et la condition de son existence nouvelle. Et comment nommer ce Fils de Dieu sans rappeler l'immense amour par lequel il s'est donné lui-même pour nous faire part de sa vie ! Pour Paul, cet amour est devenu tout personnel : Christ m'a aimé, il s'est donné pour moi.

Lisons ce qu'en dit Luther : « Ces mots sont pleins d'une grande consolation et puissants pour réveiller la foi en nous. Celui qui peut répéter ce seul petit mot : "me, moi", avec la foi de saint Paul, celui-là, sans aucun doute, combattra avec énergie, comme saint Paul, la justification par les œuvres de la loi... Il faut bien enseigner touchant la foi, que par elle tu peux être tellement uni à Christ, que tu deviennes inséparablement un avec lui, en sorte que tu puisses dire : Je suis Christ, c'est-à-dire que sa justice, sa victoire, sa vie, tout ce qu'il a est aussi à moi. Et Christ à son tour peut dire : Je suis ce pauvre pécheur, tous ses péchés et sa mort sont devenus mes péchés et ma mort, dès qu'il s'est uni à moi par la foi et que je vis en lui ».

Relisons le verset 21 : « Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort pour rien ». Rien de plus concluant que ce dilemme : être sauvé par grâce, ou rejeter la grâce ; et alors Christ serait mort en vain. Luther explique : « Quiconque estime qu'il peut être justifié devant Dieu par la loi, rejette la grâce de Dieu, repousse loin de soi le sacrifice de Christ et renonce à être racheté par ce précieux trésor. Quel crime que celui de mépriser la grâce de Dieu ! Est-il vrai, oui ou non, que Christ soit mort ? Serait-il vrai qu'il fût mort en vain et sans raisons ? Il nous faudra bien répondre : Oui, il est mort ! non, il n'est pas mort en vain ! Il est donc certain que nous ne pouvons pas être sauvés par la loi ».

Cette parole divine, « ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi » est malheureusement sortie de son contexte par certains auteurs qui l'utilisent pour échafauder une doctrine plus proche des religions orientales que de la foi chrétienne. Selon ces auteurs il faudrait croire que le « moi » doit se dissoudre, se perdre en Dieu ; toute émotion serait péché, tout trait de personnalité serait voué à la destruction. Un de ces auteurs déclare en outre que « la Croix doit détruire tout ce qui appartient à notre homme extérieur – opinions, méthodes, savoir-faire, apitoiement sur soi – et à notre être tout entier... Dieu dispose nos circonstances de façon à briser les traits saillants de notre caractère. Dieu ne nous lâchera pas qu'il n'ait brisé en nous ces traits particuliers... Par chaque coup il essaye de nous affaiblir un peu plus, jusqu'à ce que le jour vienne où nous serons écrasés et souples entre ses mains... J'ai besoin d'être délivré... de ce que je suis ». « Il faut que les yeux de notre raison soient crevés ». « Nous Chrétiens, Dieu ne nous regarde pas comme des hommes, mais comme ... un seul homme céleste ». Il parle de 'se perdre en Dieu' et de 'fusion' avec le Saint-Esprit. Il porte aussi une lourde responsabilité dans le triomphe de l'antinomisme pseudo-évangélique : « Dieu ne nous a jamais donné la Loi pour que nous l'observions [mais] pour que nous la transgressions »⁶.

6 Ni Tuo-Cheng dit Watchman Nee, *La Vie chrétienne normale, L'autorité spirituelle, Qu'en sera-t-il de cet homme ? La Vie chrétienne normale*.

Il est frappant que la Croix est ici... niée. C'est justement parce que Jésus a porté nos péchés à la Croix et qu'il a été brisé pour nous que nous n'avons plus à être brisés. Christ vit en moi en ce sens que nous portons en nous la réparation faite à la Croix et la victoire acquise à la Résurrection. Or c'est précisément cette affirmation, « Christ vit en moi », qui est utilisée pour nier la victoire. La démarche est particulièrement cynique.

Un autre auteur du même courant de pensée écrit : « ... Je pus enfin renoncer à ma doctrine de la sanctification (...) ...il faut d'abord que notre volonté propre soit brisée et soumise à la sienne (...) C'est un chemin douloureux, humiliant, mais c'est le seul chemin. 'Non plus moi, mais Christ' (...). Oui, vraiment, nous avons besoin d'être brisés. Dieu ne peut guère agir en nous tant que le moi occupe le poste de commandement, car tous les fruits de l'Esprit énumérés dans l'Épître aux Galates (...) ne peuvent se manifester que si [le moi] est crucifié (...). Jésus a accepté d'être brisé pour nous ; il n'y a donc pas de raison pour que nous ne le soyons pas à notre tour... »⁷.

D'entrée de jeu l'auteur cité annonce la couleur : il a rejeté la doctrine de la sanctification à laquelle il avait adhéré un temps, pour en venir à un enseignement fondé sur de graves confusions. Si Jésus est mort à la Croix c'est justement pour que nous n'ayons pas à subir le châtement que nous méritions en tant que pécheurs. Un auteur qui déclare que si Christ a été crucifié, un juste retour dès chose serait que nous le soyons à notre tour, fut-ce spirituellement, a-t-il compris la doctrine fondamentale de l'expiation substitutive ? Non.

Le résultat de cet enseignement est que de nombreux Chrétiens ignorent ce qu'est la sanctification biblique (un processus par lequel l'Esprit-Saint nous rend de plus en plus conforme à ce que Dieu attend de nous) et culpabilisent dès que leur personnalité propre se manifeste. La moindre émotion est considérée comme une manifestation de moi mauvais. Le découragement et la colère sont considéré comme de graves péchés. Il nous faut alors regarder à Jésus : lui qui est sans péché a connu la colère face aux marchands du Temple et la plus profonde des angoisses à Gethsémané. Voilà de quoi nous encourager dans la voie de la sanctification du moi et des émotions, pas de leur destruction.

« Ce n'est plus moi qui vit, c'est Christ qui vit en moi ». Ainsi, ce n'est pas le pécheur que j'étais, condamné et impuissant, qui se présente devant Dieu, mais un racheté du Christ, purifié de mon péché par les seuls mérites du Christ en Croix et assuré de mon salut par la victoire du ressuscité. À Dieu soit la gloire !

Prions. Merci, Père, pour le don de Jésus sur la Croix en rançon pour moi, pécheur perdu et sans autre espoir que son sacrifice. Merci parce qu'il est mort pour le salut de quiconque se repent et croit. Merci parce que tu ne l'as pas laissé dans la tombe, mais tu l'as relevé, rappelé au ciel auprès de toi et tu l'as glorifié pour l'éternité. Merci parce que sur ta parole il reviendra chercher ton Église, et qu'alors nous aussi nous ressusciterons, nous serons élevés à sa rencontre pour le suivre au séjour éternel dans ta gloire, dans la nouvelle Jérusalem⁸.

7 Roy Hession, *Le Chemin du Calvaire*, CLC, 1974 (1950 pour la version en anglais). Ma fille m'a alerté récemment (2014) sur le fait que cet ouvrage était distribué aux adolescents en visite à l'Institut Biblique de Genève.

8 Prière extraite du *Livret d'oraison* de l'association chrétienne « Foi Vivante ».